



Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les règles commerciales liant PS9 Conseil et son Client, pour la réalisation d'une prestation de formation.

▪ Définition des prestations - Champ d'application

Les prestations de PS9 Conseil, objet des présentes CGV, désignent l'ensemble des services proposés par PS9 Conseil à ses clients. Elles désignent en particulier :

- o les formations inter-entreprises dans les locaux de PS9 Conseil ou de ses partenaires, ainsi que dans les locaux mobilisés par PS9 Conseil pour le déroulement de la formation,
- o les formations intra-entreprises dans les locaux mis à disposition par les clients eux-mêmes

▪ Commande

La commande correspond à l'ordre d'exécution d'une prestation par PS9 Conseil en faveur de son Client. Elle doit être confirmée par écrit et transmise à PS9 Conseil par courrier ou email au plus tard 10 jours ouvrés avant le démarrage de la prestation. PS9 Conseil se réserve le droit de ne pas exécuter une commande ne respectant pas ces délais de prévenance, sans que cela ouvre de droit compensatoire de la part du Client.

Une commande est réputée confirmée à réception d'un des éléments suivants :

- o la convention de formation dûment complétée et signée par le Client,
- o le devis signé et retourné à PS9 Conseil,
- o un email d'acceptation du stage.

Par sa confirmation, le Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu de la prestation proposée par PS9 Conseil (programme de stage), et l'accepte sans condition.

Pour assurer l'adaptation de la prestation aux besoins du Client, PS9 Conseil effectuera un recueil des attentes avant chaque action de formation, aux conditions fixées par les accords commerciaux liant PS9 Conseil à son Client.

Le Client reconnaît avoir informé l'ensemble des personnes concernées par la prestation de ses conditions de mise en place (à l'aide notamment des documents transmis par PS9 Conseil : programme, convocation, plan d'accès,...).

Patrick Saucet - PS9 Conseil

29 rue du Port – 63000 Clermont-Ferrand

Siret 404 867 913 00059 – APE 7022Z – N° RSI 1 57 05 90 010 008 28 - N° Formateur 83 63 04414 63

Tel : 06 33 74 24 44 – Email : psaucet@free.fr Web : www.ps9-conseil.com

La confirmation de commande implique la transmission du Règlement Intérieur Stagiaires à l'ensemble des personnes concernées par la prestation, et vaut acceptation sans condition de ce Règlement par l'ensemble des participants. Le Règlement Intérieur Stagiaires est librement consultable à l'adresse <http://www.ps9-conseil.com/reglement-interieur-stagiaires.pdf> et remis à chaque stagiaire avant le début de la formation.

- **Prix**

Les prix s'entendent Hors Taxes, nets de TVA (TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts).

Les prix ne comprennent pas les éventuels frais de transport et déplacements, hébergement et repas, qui restent à la charge des stagiaires.

- **Conditions de règlement**

Les frais de la prestation seront facturés par PS9 Conseil au Client à prestation échue, et payables à réception, date de facturation.

Dans le cas où la prestation serait financée par un OPCA, les documents d'acceptation de prise en charge devront nous parvenir avant le démarrage de la prestation. Dans le cas d'une prise en charge sans subrogation, le client est tenu de régler l'intégralité de la somme prévue à PS9 Conseil.

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire, directement à l'attention de PS9 Conseil.

- **Pénalités de retard et de traitement de dossier erroné du fait du Client**

Tout retard de paiement par rapport à l'échéance définie par les présentes CGV, et pour lequel la responsabilité de PS9 Conseil ne peut en toute bonne foi pas être engagée, entrainera de plein droit et sans préavis l'exigibilité de pénalités fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

Dans le cas où les indications de facturation rapportées par le Client avant la prestation seraient incomplètes ou erronées, entraînant un traitement administratif correctif complémentaire de la part de PS9 Conseil, ce dernier pourra exiger de plein droit à son Client une pénalité compensatoire forfaitaire de traitement de

dossier erroné d'un montant fixe de 30 € par facture concernée.

Conformément à la loi en vigueur, une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

- **Annulation ou report du fait de PS9 Conseil**

PS9 Conseil se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation, notamment en cas de problème technique ou logistique. PS9 Conseil s'engage à prévenir son Client dans les plus brefs délais de cette annulation ou report, et à proposer une solution alternative.

Aucune indemnité compensatrice ne pourra être exigée par le Client en raison d'une annulation ou d'un report du fait de PS9 Conseil.

Patrick Saucet - PS9 Conseil

29 rue du Port – 63000 Clermont-Ferrand

Siret 404 867 913 00059 – APE 7022Z – N° RSI 1 57 05 90 010 008 28 - N° Formateur 83 63 04414 63

Tel : 06 33 74 24 44 – Email : psaucet@free.fr Web : www.ps9-conseil.com

- **Annulation ou report du fait du client**

Jusqu'à 10 jours ouvrés avant la date du stage, le report de la prestation est gratuit. A moins de 10 jours ouvrés, PS9 Conseil facturera le report, en sus, 10 % du prix total. En cas d'annulation du fait du Client, selon l'article L 920-9 du code du travail, et à titre d'indemnité forfaitaire, ce dernier règlera à PS9 Conseil :

- 50% de la facture en cas d'annulation entre 6 et 9 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation
- La totalité de la facture en cas d'annulation à moins de 5 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation

En cas d'absence ou d'abandon d'un participant en cours de formation ou le jour même de la formation, sa participation sera facturée au Client (sauf cas de force majeure).

- **Responsabilité**

La responsabilité de PS9 Conseil est limitée au montant de la prestation fournie à son Client.

- **Litiges et attribution de compétence**

En cas de litige relatif à l'exécution de la prestation, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable. Toute contestation ou différend qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera de la seule compétence du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand.

Patrick Saucet - PS9 Conseil

29 rue du Port – 63000 Clermont-Ferrand

Siret 404 867 913 00059 – APE 7022Z – N° RSI 1 57 05 90 010 008 28 - N° Formateur 83 63 04414 63

Tel : 06 33 74 24 44 – Email : psaucet@free.fr Web : www.ps9-conseil.com